



## NOTE AUX FAMILLES

### Tarifs cantine

A Estrées-Deniécourt, le 27 novembre 2018

Madame, Monsieur,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, Terre de Picardie va mettre en place une tarification modulée pour les repas de cantine, comme cela existe déjà pour le périscolaire.

En effet, les dotations accordées par l'état étant de moins en moins importantes, des mesures d'économie ont dues être prises. Parmi celles-ci, une augmentation des tarifs de cantine a été votée. Afin de ne pas impacter de façon trop importante le budget des familles aux plus faibles revenus, le tarif sera donc en fonction du quotient familial (QF), cela permet de s'adapter en fonction des revenus et des charges de la famille. Le QF retenu pour l'année 2019 sera celui d'octobre 2018 (selon les directives de la CAF)

Pour les personnes ayant un QF inférieur ou égal à 500 €, le tarif reste inchangé : 3,50 €. Pour les personnes ayant un quotient familial compris entre 501 et 1300, le repas sera désormais facturé 3,70 € et pour les personnes ayant un quotient familial supérieur à 1300, le tarif du repas sera de 3,90 €.

Je vous rappelle qu'un repas coûte 7,55 € à Terre de Picardie (repas, surveillance des enfants et frais de fonctionnement), la collectivité maintient donc son aide d'environ 4,05 € par repas, soit une charge de 500 000 € par an.

Je vous invite donc à fournir, pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait, le dossier unique mentionnant votre numéro d'allocataire et l'autorisation pour la collectivité de consulter CAFPRO. Pour les personnes dépendant du régime agricole, il vous suffit de contacter la MSA qui vous enverra un document mentionnant votre quotient familial. Pour les personnes dépendant du régime général mais n'ayant pas de compte CAF, vous pouvez fournir votre avis d'imposition. En l'absence de tout justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué, soit 3,90 €.

Comptant sur votre compréhension,

Philippe CHEVAL,

Président

